

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NATIONAL INSTITUTE
OF YOUTH AND SPORTS

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL PROCUREMENT COMMISSION

ADDITIF N°001/A/INJS/CIPM DU 22 MAI 2026 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/INJS/CIPM/2026 DU 13 AVRIL 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES ET/OU D'UN GROUPEMENT DE BUREAUX D'ÉTUDES EN VUE DE L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

FINANCEMENT : BIP MINSEP/INJS
IMPUTATION : 60 16 191 0 23000002 464116

EXERCICE : 2026

MAI 2026

LES SOUMISSIONNAIRES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/INJS/CIPM/2026 DU 13 AVRIL 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES ET/OU D'UN GROUPEMENT DE BUREAUX D'ÉTUDES EN VUE DE L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS SONT INFORMÉS QUE LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT INTERVENUES DANS L'AVIS ET LE RPAO :

ARTICLE 1^{er} : MODIFICATIONS

A- AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)

■ CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

×Ne pas prendre en compte les critères suivants contenus dans l'AAO:

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée à la main, timbrée, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et accompagnée du récépissé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au terme du délai de 48 heures accordées au soumissionnaire ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre administrative ou technique ;
- Absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
- Absence d'une offre financière témoin ;
- Absence de la charte d'intégrité ;
- Absence de CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés assortis de la mention « lu et approuvé ».
- Non-respect du format du fichier.

×Ne pas prendre en compte les critères éliminatoires suivants contenus dans le

RPAO :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée à la main, timbrée, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et accompagnée du récépissé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au terme du délai de 48 heures accordées au soumissionnaire ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre administrative ou technique ;

- Absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
- Absence de la charte d'intégrité ;
- Absence de la déclaration de respects des clauses sociales et environnementales ;
- Absence de CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés assortis de la mention « lu et approuvé ».

✓ **Considérer plutôt les critères éliminatoires suivants dans la version française tant dans l'AAO que le RPAO:**

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée à la main, timbrée, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et accompagnée du récépissé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au terme du délai de 48 heures accordées au soumissionnaire ;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
5. Présence d'informations financières dans l'offre administrative ou technique ;
6. Absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
7. Absence de la charte d'intégrité ;
8. Absence de CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés assortis de la mention « lu et approuvé » ;
9. Absence de la déclaration de respects des clauses sociales et environnementales ;
10. Absence de capacité financière ;
11. Non-respect du format du fichier.

✓ **Considérer plutôt les critères éliminatoires suivants dans la version anglaise dans l'AAO:**

1. Absence or non-conformity of a stamped bid bond paid by hand, issued by a first-rate bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance and accompanied by the receipt from the Deposit Consignment Fund (DCF) upon opening of the bids,
2. Absence or non-conformity of a part of the administrative file at the end of the 48 hours period granted to the tenderer,
3. False declaration or falsified document,
4. Technical score below Seventy (70) points out of One Hundred (100),
5. Presence of financial information in the administrative or technical offer,
6. Absence in the technical offer of a sworn declaration by which the bidder certifies not only that he has not abandoned a contract over the past three (03) years, but also that he is not mentioned on the list of defaulting companies established annually by the Ministry of Public Contract,

7. Absence of the integrity charter,
8. Absence of declaration of compliance with social and environmental clauses,
9. Absence of CCAP and TDR initialed on each page and signed with the words "read and approved";
10. Absence of financial capacity;
11. Non-respect of the file format

B- CRITÈRES ESSENTIELS

Ne pas considérer la capacité financière comme un critère essentiel.

C- CAPACITÉ FINANCIÈRE

- Au lieu de : 30 000 000 FCFA
- Lire plutôt : 12 000 000 FCFA

D- GRILLE D'ÉVALUATION

Les 5 points attribués à la capacité financières sont distribués entre le chef de mission et l'expert principal ainsi qu'il suit :

<u>Chef de mission</u> Diplôme : au moins Bacc+5 en Ingénierie de la formation ou en Management de l'éducation, en planification stratégique, en communication et en pédagogie (6pts) Expérience générale : au moins cinq (05) ans (5pts) Expérience spécifique : au moins une (01) mission similaire. (5pts) (pièces justificatives : -copie légalisée du diplôme ; -curriculum vitae signé et daté de l'expert ; - attestation de disponibilité)	16 points
<u>Expert principal</u> Diplôme : au moins Bacc+3 en Ingénierie de la formation ou en Management de l'éducation, en planification stratégique, en communication et en pédagogie (6pts) Expérience générale : au moins cinq (05) ans (4pts) Expérience spécifique : au moins une (01) mission similaire. (4pts) (pièces justificatives : -copie légalisée du diplôme ; -curriculum vitae signé et daté de l'expert ; - attestation de disponibilité)	14 points

E- LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE HABILITÉES A ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

1. BANQUES AGRÉES

- | | | |
|---|--------------|---------------------|
| 1. Afriland First Bank | FIRST BANK | BP: 11 834, Yaoundé |
| 2. Bank Of Africa Cameroun | BOA Cameroun | BP: 4 593, Douala |
| 3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises BC-PME | BC-PME | BP: 12 962, Yaoundé |
| 4. Banque Gabonaise pour le Financement International | BGFIBANK | BP: 600, Douala |

5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit	BICEC	BP 1 925, Douala
6. Citibank Cameroun	CHIGROUP	BP 4 571, Douala
7. Commercial Bank-Cameroun	CBC	BP 4 004, Douala
8. Crédit Communautaire d'Afrique - Bank	CCA-BANK	BP 30 388, Yaoundé
9. Ecobank Cameroun	ECOBANK	BP 582, Douala
10. National Financial Credit-Bank	NFC-Bank	BP 6 578, Yaoundé
11. Société Commerciale de Banques- Cameroun	SCB-Cameroun	BP 300, Douala
12. Société Générale Cameroun	SGC	BP 4 042, Douala
13. Standard Chatered Bank Cameroon	SCBC	BP 1 784, Douala
14. Union Bank of Cameroon	UBC	BP 15 569, Douala
15. United Bank for Africa	UBA	BP 2 088, Douala

2. ASSURANCES AGRÉES

1. Activa Assurances	BP 12 970, Douala
2. Area Assurances S.A	BP 1 531, Douala
3. Atlantique Assurances S.A	BP 2 933, Douala
4. Beneficial General Insurance S.A	BP 2 328, Douala
5. Chanas Assurances S.A	BP 109, Douala
6. CPA S.A	BP 54, Douala
7. Nsia Assurances S.A	BP 2 759, Douala
8. Pro Assur S.A	BP 5 963, Douala
9. SAAR S.A	BP 1 011, Douala
10. Saham Assurances S.A	BP 11 315, Douala
11. Zenithe Insurance S.A	BP 1 540, Douala


ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions **non contraires** aux dispositions du présent Dossier d'Appel d'Offres National Restreint « **ADDITIF** » reste inchangées.

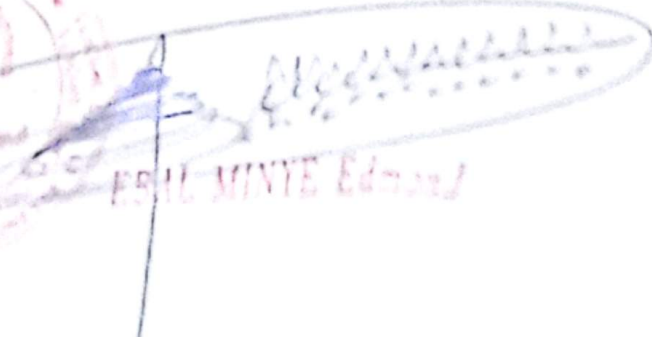
AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication et archivage),
- Président CIJM (pour information),
- Division des Affaires Générales (pour Affichage et archivage)

Yaoundé, le 25 Mai 2023

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**





EDMOND MINTE Edmond